Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH)

Directives techniques pour soumettre une demande dans le SGESC **2022-2023**

Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada
Canada

No. de cat. : CW66-732/2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-41003-6
EC21196

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada
Centre de renseignements à la population
12e étage, édifice Fontaine
200, boulevard Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) K1A 0H3
Téléphone : 819-938-3860
Ligne sans frais : 1-800-668-6767 (au Canada seulement)
Email: enviroinfo@ec.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021

Table des matières

Veuillez noter que : 4
Modules du SGESC 5
Information de base 5
Sommaire du projet 6
Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril 2022-2023 9
Budget du projet 15
Autres informations complémentaires 15
Langues officielles 15
Attestation 16
Annexe 1 : Coordonnateurs régionaux du PIH 17

Veuillez noter que :

- Tous les documents doivent être soumis par l'intermédiaire du Système de gestion d'entreprise pour les subventions et les contributions (SGESC); des exceptions ne pourront être considérées que pour des raisons d'accessibilité.

- Nous vous conseillons d'appuyer sur le bouton « Sauvegarder » une fois que vous avez saisi les informations requises dans le SGESC pour vous assurer de ne rien perdre. Veuillez noter que vous serez déconnecté du système après 15 minutes d'inactivité.

- Vous devez adresser vos questions et vos demandes de renseignements liées à votre demande à votre coordonnateur régional (voir l'Annexe 1). Si vous éprouvez des difficultés techniques avec le SGESC, veuillez transmettre vos questions à l'adresse ec.sgesc-gcems-sgesc-gcems.ec@ec.gc.ca.

- Le **Guide du demandeur SGESC** est un autre document qui contient de l'information du SGESC pour faciliter les demandes de financement en ligne, incluant comment remplir le budget du projet, mais il ne comprend aucune information spécifique aux programmes de financement. Il est accessible en sélectionnant « Assistance et ressource SGESC » au sein du SGESC. Toutes les informations relatives au programme du PIH se trouvent dans ce document-ci et également sur le site Web.

Modules du SGESC

Information de base

Nom de l'organisme
Ce champ est pré-rempli à partir de votre profil GIGU (Gestionnaire d'information du Guichet unique) lorsque vous avez initialement ajouté le nom de votre organisme. Ce nom devrait être le nom légal du demandeur principal. Il s'agit du nom de l'organisme ou de la personne qui signera l'accord de contribution avec Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Ce nom doit correspondre au nom à utiliser sur les renseignements bancaires si la demande est retenue et il doit désigner une personne morale ou physique.

Adresse de l'organisme
Ce champ est pré-rempli à partir de votre profil GIGU lorsque vous avez initialement ajouté le nom de votre organisme.

Courriel de l'organisme
Indiquez l'adresse de courriel de l'organisme ou de la personne à laquelle l'avis de décision sera envoyé.

Numéros de téléphone et de télécopieur de l'organisme
Indiquez le numéro auquel l'organisme ou la personne peut être joint.

Représentant principal du demandeur
Nom et titre : Le représentant principal du demandeur est la personne qui détient l'autorisation de signer au nom de l'organisme et qui signera l'accord de contribution avec ECCC si le projet est approuvé aux fins de financement.

Numéro de téléphone, courriel et numéro de télécopieur : Entrez les coordonnées du représentant principal au sein de l'organisme bénéficiaire, comme ci-dessus, ou d'une personne qui sera en mesure de répondre aux questions relatives à cette demande.

Type et numéro d'identification de l'organisme
Sélectionnez le type d'identification pertinent du menu déroulant. Le numéro de l'organisme que vous avez entré lors de l'inscription peut être copié automatiquement. Si ce n'est pas le cas, veuillez entrer à nouveau votre numéro d'organisme à neuf chiffres. Si vous êtes un individu et que vous n'avez pas de numéro d'identification, entrez n'importe quels neuf chiffres (p. ex. 123456789).

Type d'organisme et site Web
Sélectionnez la catégorie qui s'applique à votre organisme. Le site Web de votre organisme devrait être pré-rempli à partir de votre profil GIGU.

Les ministères fédéraux, les organismes fédéraux et les sociétés d'État fédérales ne sont pas admissibles à l'obtention de fonds du PIH.

Description de l'organisme
Veuillez fournir une description de votre organisme, notamment de son mandat (p. ex. organisme sans but lucratif enregistré en 1998 et voué à la conservation des plantes rares et menacées). Si vous êtes

un particulier, fournissez une description des activités de conservation, de protection et/ou de rétablissement des espèces ciblées et de leurs habitats.

Expérience de l'organisme
Un nouveau demandeur ou un demandeur récurrent pour les financements d'ECCC : À l'aide du menu déroulant, indiquez si vous êtes un ancien ou un nouveau demandeur de financement d'ECCC. Cela pourrait être pour d'autres programmes de financement et pour d'autres projets que ceux du PIH. Si vous avez reçu ou recevez du financement d'ECCC, indiquez le programme où vous avez reçu les fonds et la date à laquelle vous avez reçu votre financement.

Autres programmes de financement d'ECCC pour ce projet : À l'aide du menu déroulant, indiquez si vous avez déjà fait une demande auprès d'autres programmes de financement d'ECCC (autres que le PIH) pour le projet décrit dans cette demande. Dans l'affirmative, indiquez les programmes et l'année de financement auxquels vous avez présenté une demande.

Autres ministères du gouvernement fédéral : À l'aide du menu déroulant, indiquez si vous avez déjà reçu du financement d'autres ministères fédéraux (autres qu'ECCC), soit pour le projet décrit dans la présente demande, soit pour d'autres projets. Dans l'affirmative, indiquez de quels autres ministères fédéraux vous avez reçu le financement.

Sommaire du projet

Titre du projet
Ce titre sera utilisé dans toutes les communications relatives à la proposition. Par conséquent, il doit décrire les travaux entrepris, l'objectif du projet, l'emplacement du projet, si possible, et être facilement compris par un public externe. N'utilisez pas d'acronymes et ne faites pas référence à l'année ou à la phase du projet (p. ex. an 1 de 3), car les propositions pluriannuelles sont acceptées. Par exemple: *Encourager la participation des propriétaires fonciers dans la conservation de l'habitat de la Chevêche des terriers dans le sud de l'Alberta.*

Dates de début et de fin
Indiquez la date de début et la date de fin du projet. Veuillez prendre note que pour les financements qui débuteront en 2022, les activités proposées ne doivent pas commencer avant le 1er avril 2022. Précisez la date de fin de votre projet en tenant compte du fait que le soutien de PIH peut s'étendre sur plus d'un an, avec un maximum de trois ans. Un projet peut être modifié jusqu'à 3 années supplémentaires mais le projet ne peut pas dépasser 5 ans au total.

Lieu du projet
Indiquez la ville, la province, la région du Service canadien de la faune (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies ou le Nord), les coordonnées (latitude et longitude) et d'autres critères (s'il y a lieu) du bureau principal responsable de la mise en œuvre du projet. Des renseignements plus détaillés sur l'emplacement du projet seront demandés au module *Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril 2022-2023*.

Buts et objectifs du projet
Énumérez les buts et les objectifs précis du projet proposé. Ces objectifs doivent clairement démontrer la façon dont le projet appuie au moins un des trois objectifs du PIH :

- Soutenir les projets d'habitats conçus pour aider les espèces en péril et empêcher que d'autres espèces ne deviennent une préoccupation en matière de conservation;

- Permettre aux Canadiens de participer activement et concrètement à des projets d'intendance axés sur les espèces en péril qui produiront des avantages tangibles et mesurables pour la conservation;
- Améliorer la compréhension scientifique, sociologique et économique du rôle de l'intendance en tant qu'outil de conservation.

Description du projet

Il s'agit d'un bref (longueur suggérée d'au plus 300 mots) résumé du projet proposé et des activités visant les espèces et les habitats indiqués dans la demande (veuillez vous référer au module *Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril 2022-2023*) qui seront entreprises à l'aide des fonds du PIH. Cette description doit contenir suffisamment d'information pour constituer un document autonome durant les phases d'examen et d'approbation; il est donc essentiel d'y inclure suffisamment de détails. En d'autres termes, assurez-vous d'expliquer les acronymes et ne présumez pas que le lecteur connaît ou qu'il a lu la proposition au complet. Tenez compte des éléments suivants dans l'élaboration de votre description du projet :

- Type de projet : Indiquez le programme de financement et précisez s'il s'agit d'un projet d'une année ou de plusieurs années.
- Objectif général du projet : Décrivez les buts et les objectifs du projet (en une ou deux phrases).
- Emplacement du projet : Indiquez la province, la région du Service canadien de la faune (Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, ou le Nord) et le principal secteur géographique où se dérouleront les activités du projet.
- Espèces : Veuillez indiquer le nom de chaque espèce ciblée et leur situation (en vertu de la Loi sur les espèces en péril ou selon l'évaluation du Comité sur la situation des espèces en péril du Canada (COSEPAC)); indiquez si elles sont préoccupantes, menacées ou en voie de disparition). Vous pouvez inclure plus d'une espèce ou des groupes d'espèces. Veuillez préciser s'il s'agit d'espèces considérées comme prioritaires à l'échelle régionale. La liste des espèces prioritaires se trouve sur la page Web du PIH.
- Menaces : Décrivez la ou les principales menaces qui pèsent sur les espèces visées par le projet. Soyez clair.
- Principales activités : N'indiquez que les activités qui visent à répondre au besoin en matière de rétablissement ou à contrer la menace et qui seraient financées par le PIH. Il ne faut pas répéter les activités détaillées qui figurent dans le plan de travail de la proposition, mais plutôt fournir un énoncé général sur les activités qui seront réalisées pour atteindre les objectifs du projet. Celles-ci doivent être répertoriées comme des livrables mesurables (p. ex. le nombre d'hectares qui seront acquis ou remis en état, et de quelle façon). Expliquez toutes les activités de façon à permettre à quiconque de les comprendre et établissez le lien avec les objectifs du projet (n'utilisez pas de termes généraux comme « des activités d'amélioration seront entreprises » sans décrire leur nature exacte).
- Activités de sensibilisation : Si des activités de sensibilisation sont proposées, indiquez brièvement comment ces activités permettront d'atteindre les objectifs du projet et d'appliquer les mesures de rétablissement des espèces en péril nécessaires visées par le projet ou les mesures d'intendance sur le terrain et d'obtenir les résultats attendus en matière de conservation (voir le Plan de travail ci-dessous).
- Calendrier du projet : Indiquez quand les activités doivent être menées pour atteindre les objectifs du projet.
- Avantages et résultats attendus : Décrivez comment le projet contribuera au rétablissement des espèces visées et abordera les priorités de programme du PIH.

- Résultats attendus du programme : Indiquez les résultats attendus au chapitre de la Préservation de la nature (voir la liste ci-dessous) qui seront visés par le projet (vous pouvez indiquer plus d'un résultat) et expliquez comment ces résultats seront obtenus. Pour chaque résultat attendu, expliquez brièvement comment ce résultat sera obtenu. Les résultats attendus au chapitre de la Préservation de la nature sont les suivants :
    - La faune et les habitats du Canada sont préservés et protégés
    - les espèces en péril canadiennes sont rétablies
    - les peuples autochtones sont impliqués dans la conservation
- Évaluation du rendement : Décrivez comment vous mesurerez et présenterez l'incidence de chaque activité de votre projet sur le rétablissement des espèces ciblées et de leur habitat, y compris les données de référence permettant d'évaluer la situation à la fin du projet et les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer le succès de votre projet.

N'indiquez les projets des années précédentes que si vous vous fondez sur des résultats obtenus antérieurement. Même si le projet est semblable à celui ou ceux d'années précédentes, ne reproduisez pas la description de ces projets mais plutôt indiquez clairement la valeur particulière de ce projet et comment il appuie de manière unique les besoins en matière de rétablissement des espèces que vous souhaitez combler.

Exemple satisfaisant d'une description du projet :
Ce projet d'une durée d'un an dans le cadre du PIH portera sur des activités de sensibilisation et d'éducation ciblées visant à soutenir la conservation et le rétablissement d'espèces en péril et de leur habitat en Saskatchewan. Le projet se déroulera entre mai et octobre 2019 dans le bassin versant de la rivière Milk (au sud de la ligne de partage des eaux). Six espèces visées par la Loi sur les espèces en péril seront ciblées, notamment le Tétras des armoises (espèce en voie de disparition, prioritaire de la Région des Prairies), la Pie-grièche migratrice (espèce menacée) et la Chevêche des terriers (espèce en voie de disparition, prioritaire de la Régions des Prairies). Les activités du projet comprendront un atelier à l'échelle des Prairies qui permettra aux intervenants de discuter des avantages et des incitatifs liés à la conservation des paysages naturels et aux pratiques exemplaires de gestion agricole ainsi que des activités de sensibilisation à l'importance de l'intendance des prairies indigènes. Ce projet est lié au programme des espèces en péril sous la responsabilité essentielle de Préservation de la nature et contribue à l'atteinte des deux résultats prévus suivants : la faune et les habitats du Canada sont préservés et protégés et les espèces en péril canadiennes sont rétablies. Le projet appuiera les mesures du programme de rétablissement de chaque espèce en péril en mobilisant la collectivité et en attirant l'attention sur les espèces et les menaces qui pèsent sur elles, notamment la dégradation des milieux humides qui sont transformés en terres agricoles, ou les espèces envahissantes (secteur et menace prioritaires), et permettra d'étendre le réseau d'intervenants concernés par la conservation des prairies. Le rendement du projet sera évalué au moyen d'indicateurs, comme des résultats mesurables directs (p. ex. nombre de personnes mobilisées) et indirects (p. ex. enquête sur les changements apportés par les agriculteurs pour promouvoir les paysages indigènes).

Exemple d'une description de projet non satisfaisante :
Ce projet visera la menace qui pèse sur le Tétras des armoises, une espèce visée par la LEP, et d'autres espèces en péril présentes dans le secteur. Il sera mené dans le bassin versant de la rivière Milk. Des activités de sensibilisation seront menées, notamment la tenue d'ateliers et la présentation de séances d'information en classe. Ces activités permettront d'améliorer et de protéger l'habitat du Tétras des armoises.

Expérience de l'équipe de projet
Veuillez décrire toutes les qualifications et l'expérience des membres de l'équipe de projet qui pourraient aider à démontrer l'expérience de l'organisme et sa capacité à mener à bien le projet proposé.

Capacité financière
Veuillez décrire la capacité financière de votre organisme pour entreprendre ce projet (longueur suggérée d'au plus 200 mots).

Capacité de gestion de projet
Décrivez l'expérience de votre organisme en matière de gestion et de réalisation de projets. Indiquez les qualifications et les expériences pertinentes des membres de l'équipe de projet afin de démontrer l'expérience et la capacité du groupe à mener le projet (longueur suggérée d'au plus 200 mots).

Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril 2022-2023

Type de projet et région principale
Indiquez si vous sollicitez des fonds supplémentaires pour un projet existant (financement complémentaire) ou si vous demandez des fonds pour un nouveau projet. Pour des fonds supplémentaires à un projet existant, veuillez indiquer le numéro de projet existant (commençant par GCXE). Choisissez du menu déroulant la région dans laquelle la majorité des activités du projet auront lieu.

Espèces ciblées
Ajoutez toutes les espèces ciblées par votre projet. Les espèces ciblées sont celles qui sont directement touchées ou visées par les activités du projet. Les espèces ciblées doivent figurer à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril (sauf les espèces disparues du pays) ou être des espèces considérées comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes par le COSEPAC.

Nom des espèces : Une liste d'espèces apparaîtra dans un menu déroulant lorsque vous taperez au moins trois lettres du nom de l'espèce. Sélectionnez le nom des espèces à partir de la liste déroulante. La liste des espèces et leur sous-espèce ou population (le cas échéant) sont tirées du Registre public des espèces en péril. Veuillez noter que le système ne reconnaît que les noms communs, et non les noms scientifiques. Si une espèce est considérée prioritaire dans une région, le nom de la région sera entre parenthèse à la fin du nom de l'espèce. Si le nom de votre région figure à suite du nom l'espèce à laquelle vous souhaitez venir en aide, choisissez cette option. S'il ne s'agit pas de votre région choisissez alors la même espèce, mais sans région spécifiée.

Programme de rétablissement provisoire ou final: Indiquez par oui ou non si un programme provisoire ou final de rétablissement est en place, ou s.o. (sans objet) pour les espèces dont le statut ne requiert pas ces documents (par exemple les espèces préoccupantes ou qui ne figurent pas à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril). Pour de plus amples renseignements, consultez le Registre public des espèces en péril.

Espèces avantagées
Ces espèces sont celles qui, bien qu'elles ne soient pas directement visées par les activités du projet, bénéficieraient néanmoins de ces activités (par exemple, l'amélioration de l'habitat peut bénéficier à de nombreuses espèces qui ne sont pas nécessairement les espèces ciblées).

Nom des espèces : Une liste d'espèces apparaîtra dans un menu déroulant lorsque vous taperez au moins trois lettres du nom de l'espèce. Sélectionnez les espèces à partir de la liste déroulante. Si l'espèce que vous recherchez n'est pas trouvée, entrez-la dans la zone de texte suivante. La liste des espèces et leur sous-espèce ou population (le cas échéant) sont tirées du Registre public des espèces en péril. Veuillez noter que le système ne reconnaît que les noms communs, et non les noms scientifiques. Si l'espèce que vous recherchez n'est pas indiquée, saisissez-la dans la zone de texte suivante.

Comment les espèces bénéficieront du projet : Expliquez comment les espèces indiquées bénéficieront de votre projet.

Habitat essentiel
L'habitat essentiel est l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite à la *Loi sur les espèces en péril*, et désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les documents de rétablissement.

Si vous avez sélectionné oui dans la liste déroulante, entrez le nom des espèces et veuillez-vous assurer que vous avez entré des données provenant des mêmes espèces ciblées que celles ajoutées dans la section Espèces ciblées de ce module. Indiquez l'habitat essentiel, l'emplacement et précisez comment votre projet contribuera à protéger ou à préserver l'habitat essentiel. Veuillez également inclure une description de la façon dont vous prévoyez vérifier et mesurer les effets positifs de votre projet sur l'habitat essentiel des espèces ciblées visées par la *Loi sur les espèces en péril*.

Type de terres
Type et nom des terres : À partir de la liste déroulante, sélectionnez le type de terre où se déroulera le projet et ajoutez son nom. Par exemple, Type de terres : Option 2 – terres publiques provinciales; Nom des terres : Réserve faunique des Laurentides.

Les types de terres éligibles sont

- Des terres privées,
- Des terres de la Couronne provinciales, et
- Les terres assujetties à l'administration et au contrôle du commissaire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest ou du Nunavut, ou
- Terres autochtones au Canada
    - Les réserves et les terres mises de côté à l'usage et au bénéfice des peuples autochtones au titre de la Loi sur les Indiens ou du paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867, ou
    - Les autres terres contrôlées directement par les peuples autochtones (p. ex. les terres visées par un accord de règlement des revendications territoriales des Métis et les terres revendiquées ou visées par un accord de règlement des revendications territoriales) et les terres mises de côté au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest en vertu d'une directive du Cabinet, circulaire no 27, ou
    - Les terres où des activités traditionnelles alimentaires, sociales et cérémonielles (récolte ou autre) sont menées par les peuples autochtones

Type d'habitat et brève description : Indiquez le type d'habitat (p. ex. Forêt d'épinettes noires et d'épinettes blanches des milieux humides et des hautes terres) et donnez une description de l'habitat.

Importance de la terre pour l'espèce : Précisez l'importance des terres pour les espèces ciblées (p. ex. pourcentages estimés des aires de répartition ou de l'habitat essentiel des espèces couvertes par le projet).

Initiatives de rétablissement axées sur les écosystèmes
Ces initiatives témoignent de l'importance accordée à l'habitat/environnement environnant et montrent qu'elles font partie d'une approche ou d'un plan écosystémique plus vaste. Si vous avez répondu oui, décrivez comment les activités de votre projet appuieront une initiative de rétablissement fondée sur l'écosystème. Veuillez prendre note que les lettres d'appui peuvent être jointes dans le module *Autres informations complémentaires* du SGESC.

Collaboration entre de multiples partenaires
Indiquez si plusieurs partenaires collaborent au projet. Dans la zone de texte, veuillez indiquer le nom des partenaires impliqués et fournir une description détaillée du rôle de chacun dans l'atteinte des objectifs du projet. La collaboration peut inclure les personnes qui participent activement à la réalisation des activités du projet et celles qui fournissent uniquement un soutien financier ou en nature.

Lutte contre les changements climatiques
Indiquez si votre projet permettra d'atténuer les répercussions des changements climatiques sur les espèces ciblées. Cochez tout ce qui s'applique et expliquez brièvement comment les mécanismes que vous avez choisis atténueront les répercussions des changements climatiques sur les espèces ciblées (au plus 6 lignes). Si cela ne s'applique pas à votre projet, veuillez cocher s.o..

Prise en compte des secteurs ou des menaces prioritaires
Cochez tout ce qui s'applique et expliquez en détail si les activités de votre projet viseront les secteurs ou les menaces prioritaires.

Les activités menées en collaboration avec les partenaires des secteurs de la foresterie, de l'agriculture ou du développement urbain peuvent comprendre :

- la participation, la consultation et la sensibilisation;
- l'intégration des espèces en péril aux politiques, à la planification et aux pratiques sectorielles;
- la recherche collaborative et les connaissances autochtones;
- l'élaboration et la mise à l'essai d'outils d'aide à la décision; et
- l'évaluation d'incitatifs et des mécanismes financiers.

Des initiatives prioritaires d'atténuation axées sur les menaces chercheront à réduire les risques posés par le commerce illicite d'animaux sauvages, les espèces exotiques envahissantes et les maladies des espèces sauvages. Les activités peuvent comprendre :

- la consultation, la participation et la sensibilisation des partenaires;
- l'élaboration de politiques stratégiques et l'engagement international; et
- la recherche collaborative et les connaissances autochtones .

Plan de travail
Remarque :

- L'exercice financier du gouvernement du Canada s'étale du 1er avril au 31 mars.
- Votre projet peut avoir une durée d'un à trois ans.
- Vous pouvez choisir plus d'une activité et ajouter autant d'activités que nécessaire

- Veuillez porter une attention particulière aux sections Description de l'activité et Espèces ciblées, car elles seront évaluées par les examinateurs et, si votre projet est approuvé, elles formeront le fondement de votre accord de contribution et des modèles de rapports connexes.
- Ne décrivez que les types d'activités qui ont trait à votre projet.

Catégorie d'activité : Pour chaque activité de projet proposée, choisissez une catégorie d'activités à partir de la liste suivante des catégories d'activités admissibles :

- Protection de l'habitat et les mesures d'immobilisations de celui-ci
- Amélioration de l'habitat
- Atténuation de la menace des espèces et de leur habitat
- Planification de la conservation
- Enquêtes, inventaires et surveillance
- Évaluation de projets
- Sensibilisation et éducation

1. Protection et préservation de l'habitat et les mesures d'immobilisations de celui-ci : Recourir à l'acquisition (achat ou don) ou à d'autres moyens de préservation; il s'agit de protéger l'habitat des espèces ciblées en aidant les bénéficiaires à acquérir des propriétés ou à établir des servitudes de conservation, des baux ou d'autres types d'accord avec les propriétaires fonciers.
    - Mesures de protection non contraignantes : Protéger les terres au moyen d'accords de conservation écrits.
    - Mesures de protection contraignantes : Protéger les terres en obtenant leur titre de propriété (fief simple), au moyen de servitudes, de conventions ou de services fonciers, ou au moyen d'un bail.

2. Amélioration de l'habitat : Amélioration ou remise en état de l'habitat des espèces ciblées; modification des pratiques de gestion ou d'utilisation des terres et des eaux pour aider les espèces ciblées et améliorer la qualité de l'habitat.
    - Remise en état, amélioration et gestion de l'habitat des espèces ciblées.
    - Plantation de végétaux ou élimination d'espèces exotiques ou envahissantes dans l'habitat ou le secteur environnant d'une ou de plusieurs espèces ciblées connues, pour leur bénéfice direct.
    - Aménagement de résidences (gîtes d'hivernage, nichoirs, nids de tortue, etc.)
    - Mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires ou de lignes directrices sur l'utilisation des terres ou des eaux.

3. Atténuation de la menace des espèces et de leur habitat: Intervenir directement auprès des espèces cibles directement par l'activité humaine ou effectuer des activités de prévention.
    - Prévenir les dommages aux habitats des espèces cibles (par exemple par des panneaux éducatifs).
    - Prévenir les dommages aux espèces cibles, protéger et porter secours à celles-ci (par exemple voies de contournement pour permettre la migration, clôtures pour protéger l'habitat de perturbations).
    - Utiliser des technologies nouvelles ou modifiées pour prévenir les dommages accidentels (par exemple en recourant à des méthodes de récolte modifiées pour réduire les prises accidentelles d'espèces en péril).

4. Planification de la conservation :
    - Élaboration de programmes de conservation des espèces en péril pour améliorer l'habitat et atténuer les menaces.
    - Planification de programmes d'intendance, y compris de stratégies de mobilisation des publics cibles.
    - Compilation et diffusion de lignes directrices sur l'utilisation des ressources et des terres et de pratiques de gestion exemplaires.

5. Enquêtes, inventaires et surveillance : Réalisation d'activités telles que le repérage de sites éventuels de remise en état de l'habitat ou l'évaluation de la présence d'une espèce ciblée et de son habitat afin de cibler, de concevoir et de diriger un projet actuel (ou futur) d'intendance[1].
    - Repérage de sites éventuels de remise en état; cela comprend la cartographie et l'analyse (nécessaires pour appuyer les activités d'intendance des espèces ciblées).
    - Évaluation de la présence d'espèces ciblées par l'intermédiaire de relevés et d'une surveillance.
    - Création et tenue d'inventaires ou de bases de données pour les données sur l'habitat et les espèces.
    - Collecte de connaissances écologiques traditionnelles.

6. Évaluation de projet : évaluer des résultats sociaux et biologiques ainsi que de l'efficacité des activités d'intendance.
    - Évaluer les résultats de projets ou de programmes.

7. Sensibilisation et éducation : Fournir de l'information aux publics cibles appropriés sur les mesures à prendre afin de réussir à conserver les espèces et leur habitat; favoriser la prise de conscience au sujet des besoins en matière de conservation des espèces; renseigner les utilisateurs des ressources sur les méthodes de rechange permettant de réduire au minimum l'incidence de leurs activités sur les espèces et leur habitat; encourager l'intendance à l'échelle des collectivités afin d'améliorer l'attitude des gens et de modifier leur comportement.

    L'activité devrait assurer le rétablissement direct des espèces ciblées; les activités de sensibilisation générales ou non ciblées ne sont pas admissibles.

    - Élaborer des documents de sensibilisation des publics cibles faisant valoir l'importance des espèces en péril et les avantages des mesures à entreprendre.
    - Former les personnes et les membres de la collectivité sur les pratiques d'intendance liées aux espèces en péril.
    - Informer et mobiliser les membres de la collectivité et les publics cibles (p. ex. propriétaires fonciers, pêcheurs, utilisateurs de ressources) au sujet de leur rôle dans le rétablissement des espèces.
    - Inviter les propriétaires fonciers à participer directement aux activités futures de protection de l'habitat.

[1] Ces activités ne seront financées que si elles font partie d'un projet d'intendance plus vaste qui est clairement défini dans la proposition et qui sera mis en œuvre au cours des deux prochaines années.

Toute activité de sensibilisation ou de diffusion proposée devra être conçue comme étant un volet essentiel d'un plan de projet plus important, à moins d'être suffisamment ciblée et bien appuyée pour être autonome.

Remarque :

- Les activités doivent être étroitement liées aux mesures de rétablissement prescrites dans les programmes de rétablissement, les plans d'action ou les plans de gestion lorsqu'ils existent pour les espèces inscrites à la LEP ou dans les plans de protection et de conservation des espèces sauvages pour les espèces évaluées par le COSEPAC qui ne sont pas inscrites à la LEP.
- La production de marchandises promotionnelles (comme des chapeaux ou des tasses) n'est pas une activité admissible au financement du PIH.
- Les activités de recherche scientifique, la reproduction en captivité, l'élevage en captivité, la réintroduction d'espèces disparues du pays, et l'élaboration de programmes de rétablissement ou de plans d'action, y compris la détermination de l'habitat essentiel (comme l'exige la LEP), ne sont pas admissibles au financement dans le cadre du PIH. Cependant, les activités financées par le PIH peuvent contribuer au contenu des documents relatifs au rétablissement, notamment en recueillant des données sur les espèces qui peuvent être utilisées pour fournir de l'information sur les besoins en matière d'habitat, les mesures d'atténuation des risques, etc.

Description de l'activité : Veuillez fournir des détails qui appuient le « quoi, pourquoi, où, par qui et comment » pour chaque activité.

Pour les demandes qui proposent les activités de sensibilisation et d'éducation, les demandeurs devront décrire en détail comment chaque activité de sensibilisation entraînera une action vers la mise en œuvre du rétablissement des espèces sur le terrain et comprendre un plan pour mesurer la mise en œuvre, que ce soit dans le délai du projet ou quelque temps après.

Espèces ciblées : Entrez les espèces ciblées qui seront visées par l'activité que vous avez sélectionnée, séparées par des virgules si vous en avez plus d'une. Veuillez vous assurer que vous avez entré des données provenant des mêmes espèces ciblées que celles ajoutées dans la section *Espèces ciblées* de ce module.

Date de début et de fin : Ajoutez la date de début et la date de fin des activités de votre projet (aaaa-m m-jj). Veuillez noter que la période de votre activité ne peut avoir lieu que dans l'exercice financier que vous avez sélectionné. La date de début d'une activité proposée pour le financement du PIH ne peut pas être avant le 1er avril 2022.

Montant et pourcentage du budget total : Veuillez indiquer le montant estimatif et le pourcentage du budget total du projet qui seront consacrés aux activités du projet. Ce pourcentage doit être le pourcentage du budget total du projet et devrait inclure le financement du PIH et les fonds de contrepartie. La somme du pourcentage pour chaque exercice financier doit être égale à 100 %.

Montant et pourcentage du budget du PIH : Veuillez indiquer le montant estimatif et le pourcentage du budget du PIH qui seront consacrés aux activités du projet. Ce pourcentage ne doit correspondre qu'à la contribution du PIH et sera utilisé pour identifier les activités de projet financées par le PIH. La somme du pourcentage pour chaque exercice financier doit être égale à 100 %.

L'activité est-elle identifiée comme étant prioritaire dans un document de rétablissement établi/publié (programme de rétablissement, plan d'action ou plan de gestion) ou de conservation? Veuillez

sélectionner oui ou non dans la liste déroulante. Si vous avez choisi oui, veuillez donner le nom et une brève description du document, et décrire comment l'activité proposée répondra aux priorités de rétablissement identifiées dans celui-ci. Si vous avez choisi non ou s.o., vous pouvez passer à la question *Résultats mesurable des activités*.

Menace(s) particulière(s) atténuée(s) par l'activité : Si vous avez sélectionné oui à deux questions plus haut, veuillez indiquer la ou les menaces liées à l'habitat ou aux espèces en péril et veuillez inclure l'information contenue dans les documents de rétablissement ou de conservation pertinents qui sera abordée dans ce projet. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site du Registre public des espèces en péril.

Recommandation du document de rétablissement pour contrer cette ou ces menaces : Si vous avez sélectionné oui à la même question, veuillez énumérer les menaces ciblées par votre projet; veuillez inclure l'information contenue dans les documents de rétablissement ou de conservation pertinents qui sera abordée dans votre projet.

Résultats mesurables de l'activité : Si vous obtenez un financement, vous devrez présenter les résultats et les indicateurs de rendement pour chaque type d'activité à la fin de l'exercice financier qui s'y rapporte. Assurez-vous de fournir un plan quantitatif précis et facile à mesurer pour la présentation des résultats. Décrivez comment vous allez mesurer les résultats de l'activité que vous prévoyez entreprendre, et ajoutez un montant-cible d'ici la fin de l'année pour lequel vous demandez un financement. Par exemple*: La signature de quatre accords de conservation de plus de 20 ans qui excluraient des activités qui dégraderaient les terres humides.*

Permis
Il est de votre responsabilité d'obtenir les permis nécessaires pour le projet proposé. Vous devez vérifier auprès d'Environnement et Changement climatique Canada ou de l'Agence Parcs Canada si vous avez besoin d'un permis délivré en vertu de la Loi sur les espèces en péril ou tout autre permis avant d'entamer votre projet. Vous devez en outre obtenir tous les permis provinciaux ou territoriaux requis. Veuillez communiquer avec votre coordonnateur régional du PIH pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Budget du projet

Vous trouverez les lignes directrices pour le module *Budget du projet* en accédant au Guide du demandeur SGESC, qui est accessible via *Assistance et ressources SGESC* au sein du SGESC.

Autres informations complémentaires

Veuillez utiliser ce module pour joindre tout autre document d'appui que vous aimeriez inclure à votre demande (p. ex. des lettres d'appui aux initiatives de rétablissements axées sur les écosystèmes, des sources de financement confirmées, etc.).

Langues officielles

Veuillez remplir la section sur les langues officielles dans le formulaire de demande. Cette exigence est obligatoire pour toutes les demandes de financement faites à ECCC. Cette section sert de fondement

aux clauses sur les langues officielles à ajouter à l’accord de contribution. Tous les organismes, quelle que soit leur taille, doivent répondre à ces questions.

Attestation

Assurez-vous que la section *Attestation* est remplie par une personne autorisée de votre organisme. Vous devez sauvegarder votre demande afin d'activer la fonction « soumettre ». **Important :** une fois que vous avez soumis votre candidature, vous pouvez revenir en arrière et apporter des modifications supplémentaires en cliquant sur l'icône "Retirer la candidature". Vous devez enregistrer à nouveau votre demande et la soumettre une fois que vous avez terminé.

Annexe 1 : Coordonnateurs régionaux du PIH

Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Nouveau-Brunswick
Tania Morais
Courriel : tania.morais@ec.gc.ca
Téléphone : 506-224-0279

Québec
Jérôme Desrosiers
Courriel : jerome.desrosiers@ec.gc.ca
Téléphone : 418-648-7410

Ontario
Kim Laird
Courriel : kim.laird@ec.gc.ca
Téléphone : 416-739-4986

Manitoba, Saskatchewan et Alberta
Aleksandra Bugajski
Courriel : aleksandra.bugajski@ec.gc.ca
Téléphone : 780-951-8736

Colombie-Britannique
Adèle McKay
Courriel : adele.mckay@ec.gc.ca
Téléphone : 343-572-1563

Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
Dawn Andrews
Courriel : dawn.andrews@ec.gc.ca
Téléphone : 867-444-0531